m Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) est une aide financière desti née aux retraités disposant de faibles ressources. Elle permet de garantir un revenu minimum pour les personnes âgées vivant en France.



adiam - Association d'aide et de soins à domicile

ASPA L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

Qui peut bénéficier de l'ASPA ?

L'ASPA est accessible aux personnes qui remplissent ces conditions :

- Âge minimum : 65 ans (ou 62 ans en cas d'invalidité reconnue).
- **Résidence en France** : Résider de manière stable en métropole ou Outre-mer.
- **Ressources financières limitées** : Le plafond varie selon la situation familiale.

- Plafonds de ressources pour 2024 :
- Personne seule : Maximum 11 533,02 € / an (soit 961,08 €/mois).
- Couple: Maximum 17 905,85 € / an (soit 1 492,15 €/mois).

★ Si vos revenus sont inférieurs à ces seuils, l'ASPA complète votre pension pour at teindre ce montant.

■ Comment est calculé le montant de l'ASPA?

Le montant de l'ASPA est calculé en fonction des revenus perçus (pensions, rentes, aides sociales...).

Exemple:

- Jean, retraité vivant seul, perçoit 600 € de pension de retraite.
- Le plafond pour une personne seule est de 961,08 €/mois.
- L'ASPA lui versera donc 361,08 € par mois pour atteindre ce seuil.
- 💡 À noter : L'ASPA n'est pas automatique. Il faut en faire la demande !

Démarches pour demander l'ASPA

- Où faire la demande ?
- Si vous êtes retraité du régime général : Déposez votre demande auprès de la C aisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT).
- Si vous êtes retraité d'un autre régime : Contactez votre caisse de retraite.
- Si vous n'avez jamais cotisé : Adressez-vous à votre mairie.

Documents nécessaires :

- Justificatif d'identité et de résidence.
- Avis d'imposition et relevé de pension de retraite.
- 🏠 Attestation de logement et justificatif de ressources.
- ← Téléchargez le formulaire sur : www.service-public.fr

Remboursement après décès

L'ASPA est une **avance sociale récupérable** après le décès du bénéficiaire. Si l'actif net successoral dépasse **39 000 €**, l'État peut récupérer une partie des sommes ver sées.

📌 Cette récupération ne concerne que les sommes dépassant ce seuil.

Comment contacter les organismes pour l'ASPA?

- CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) : 📞 3960
- Assurance Retraite : www.lassuranceretraite.fr
- Mairie ou CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : pour une aide à la deman de.
- $\begin{tabular}{ll} \not & Powered \\ by & \end{tabular} \begin{tabular}{ll} $\mathsf{MarkdownTolmage} \end{tabular} \begin{tabular}{ll} \bullet \\ \end{tabular}$
- Ces informations sont fournies à titre indicatif et ne doivent pas être considérées comme des conseils officiels. Les logos des organismes sont utilisés à titre illustratif. Ce document ne représente pas un accord ou une vérification officielle par ces organismes